



RENFORCEMENT DE L'ÉNAP

FO Justice favorable aux orientations présentées

MAIS ATTEND LE RAPPORT DÉFINITIF !

COMMUNIQUÉ :

Lors d'une réunion organisée ce jour à la DGAP, plusieurs éléments relatifs à la réforme du dispositif de formation de l'administration pénitentiaire ont été présentés aux organisations syndicales.

Ces échanges font suite aux constats déjà partagés sur les fragilités du dispositif actuel : **une capacité d'accueil insuffisante**, une formation initiale et continue fonctionnant à flux tendu, des difficultés liées au chevauchement des promotions, ainsi qu'une pression particulière autour des formations ESP et de la durée des formations initiales.

FO Justice rappelle que la formation constitue un enjeu majeur pour l'avenir de notre administration.

Dans un contexte de recrutements massifs, d'ouvertures d'établissements, de nouvelles missions et de montée en puissance des exigences opérationnelles, il est indispensable de disposer d'un appareil de formation solide, cohérent et à la hauteur des besoins.

Les pistes évoquées, notamment le maintien d'une ENAP unique comme « maison mère », la création de sites complémentaires, le renforcement des formations initiales et continues, ainsi qu'une meilleure organisation du pilotage, vont dans le bon sens. Sur ces sujets, **FO Justice** est extrêmement favorable.

FO Justice prend acte avec intérêt des projets concernant les sites de Châteauroux, de Lyon-Écully et de Clairvaux.

Le premier pourrait permettre de répondre aux besoins en matière de tir et de formations ESP, grâce notamment à ses capacités opérationnelles et d'hébergement. Le second présenterait un intérêt pour les formations des catégories A et A+, avec un environnement universitaire et des capacités d'accueil adaptées. Le troisième pourrait quant à lui accueillir la formation des ERIS.

Pour FO Justice, ces propositions doivent répondre à un double objectif : garantir une formation initiale de qualité pour les futurs personnels et assurer une formation continue ambitieuse, homogène et accessible sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer.

Si **FO Justice** reste favorable à l'ensemble de ces orientations, nous rappelons que les annonces ne peuvent suffire. Les questions relatives aux moyens budgétaires, à l'hébergement, aux frais de déplacement, à la notion de résidence administrative, aux effectifs de formateurs, au pilotage multi-sites et à la qualité pédagogique devront être clairement tranchées.

Nous avons également rappelé que nous devons doter chaque DISP d'un centre de formation régional, à l'image du CETOP de la DISP de Paris.

► **FO Justice** attendra donc la remise du rapport définitif afin de disposer d'une vision globale, précise et complète du projet.

Nous serons particulièrement vigilants afin que cette réforme ne se limite pas à une réponse capacitaire, mais qu'elle permette réellement d'améliorer les conditions de formation, l'attractivité de nos métiers et la préparation opérationnelle de l'ensemble des personnels pénitentiaires.

FO Justice continuera de porter une exigence claire : une formation de qualité, des moyens à la hauteur et un dispositif cohérent pour répondre aux besoins de l'administration pénitentiaire et de ses agents !